

Convocation du Conseil Municipal en session ordinaire
Lundi 21 septembre 2020 à 20 heures 30.

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Madame WIELGOSIK Aurore, Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

Absent(es) excusé(es) : Monsieur BAILLON Yannick (donne pouvoir à Madame CHEVOLOT Laurence), Monsieur THUSY Fabrice (donne pouvoir à Monsieur DAUDIN).

Secrétaire de séance : Madame WIELGOSIK

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

01) PLUI-H : enquête publique

La Communauté de Communes annonce l'ouverture de l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat du Lundi 05 octobre au Vendredi 06 novembre 2020

Permanences du commissaire enquêteur en Mairie d'Artenay les :

Lundi 5 octobre de 14h à 17h
Vendredi 16 octobre de 14h à 17h
Vendredi 06 novembre de 14h à 17h

02) Sirtomra

a) Rapport annuel 2019

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prend connaissance** du rapport de l'année 2019 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets du SIRTOMRA.
- **adopte** le dit rapport.

b) Assemblée générale du 8 septembre 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de l'assemblée générale du Sirtomra qui s'est tenue le 8 septembre 2020.

03) Admission en non-valeur

Monsieur le maire présente aux Conseillers l'état des produits à admettre en non-valeur transmis par les Finances Publiques.

Il s'agit d'une décision d'effacement de dette d'un montant de 1 837,60€.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **admet** en non-valeur la dette indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **décide** d'ouvrir les crédits budgétaires correspondants au Budget Primitif 2020 en dépense de fonctionnement article 654.

04) Pays Loire Beauce

Suite à l'assemblée générale, le bureau du Pays Loire Beauce a été renouvelé. Monsieur CUIILLERIER est réélu président, Madame CHEVOLOT est élue vice-présidente et Monsieur JACQUET est membre du conseil syndical.

A titre d'information, il est précisé que le Contrat Local de Santé ne peut financer les projets médicaux, ces derniers étant trop nombreux dans le territoire.

5) Dissolution budget « caisse des écoles »

Le budget annexe « Caisse des écoles » est en sommeil depuis le 1^{er} septembre 2016. Monsieur le Maire précise que le résultat à transférer dans le budget principal de la commune en 2020 est de 2 909.89 € (970,43 € pour l'actif et un excédent de fonctionnement de 1 939.46 €).

Cette dissolution et ce transfert, à compter de la présente délibération, ont pour conséquence la suppression du budget annexe « Caisse des écoles »

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **procède** à la dissolution du budget annexe « Caisse des écoles » et à sa clôture ;
- **accepte** la réintégration des valeurs de l'actif et le passif dans le budget principal de la commune en 2020 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour clôturer ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

6) Décision modificative

Il a été prévu au budget 2020 les écritures comptables concernant la vente du bâtiment sis 2 rue de Janville. Les crédits s'ouvrant automatiquement lors du mandatement, il y a donc lieu de supprimer les provisions.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la décision modificative suivante :

024 Produits des cessions + 102 000,00€
775 Produits des cessions d'immobilisations - 102 000,00€
2115 Valeur terrain – 46 802,12€
675 Valeur comptable – 46 802,12€
6761 Plus-value – 55 197,88€
192 Plus-value – 55 197,88€

7) Contribution mission locale 2020

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une contribution d'un montant de 1 314.90 € (1 917 habitants * 0,70€) à la Mission Locale de l'Orléanais pour l'année 2020.

8) Personnel de la fonction publique territoriale

a) Astreinte d'exploitation hivernale

Suite à la commission Personnel en date du 14 septembre, M. Jacquet indique aux élus qu'il y a lieu de revaloriser la prime d'astreinte d'hiver à 159.20 € brut au lieu de 70 € brut actuellement.

La période d'astreinte est fixée du 14 novembre 2020 au 14 mars 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** la prime d'astreinte d'hiver à 159,20 € brut la semaine

b) Prime spécifique

Les agents contractuels du service technique ne peuvent bénéficier de la NBI, contrairement à leurs collègues titulaires.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de leur verser le montant sous la forme d'une prime spécifique. Trois agents sont concernés. Le montant brut mensuel correspondant à la NBI perçu par les agents titulaires est de 46,86€.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une prime spécifique mensuelle d'un montant de 46,86 € brut qui sera versée à ces trois agents.

c) Reclassement d'un agent

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- **décide** de supprimer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- **décide** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} septembre.

d) Recrutement garde champêtre

Monsieur le Maire a rencontré un militaire en reconversion. Son profil correspond au poste de garde champêtre.

Il pourrait être en Période d'Adaptation en Entreprise pendant 6 mois, par conséquent le salaire est pris en charge par la base militaire.

Au bout de 3 mois, la collectivité doit informer la personne, engagement de 3 ou 6 mois. Pas d'obligation à un engagement à long terme.

Son profil permettra une mise en place progressive du poste de garde champêtre.

Le poste de garde champêtre permettra de dégager les services techniques de certaines tâches (gestion de la salle des fêtes, cimetière, organisation manifestations...)

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le Maire à signer la convention de Période d'Adaptation en Entreprise.

e) Statut des agents

Suite aux différentes rencontres avec les agents, la question de la stagiairisation s'est posée.

Au bout de 2 ans suite à un entretien préalable avec le chef de service, il pourra être envisagé de stagiairiser l'agent afin de ne pas maintenir les agents dans un système de précarité.

f) Heures supplémentaires

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le versement des heures supplémentaires effectuées par un agent de maîtrise titulaire pendant la saison estivale 2020 de la piscine.

Monsieur le Maire remercie la CCBL d'avoir permis l'ouverture de la piscine.

Afin d'obtenir cette ouverture, la commune s'est engagée à prendre à sa charge les heures supplémentaires effectuées par les agents. Un détail de ces heures sera effectué et envoyé à la CCBL.

Voir sur un prochain conseil municipal le montant total du coût de la piscine.

Une réflexion est portée par la CCBL quant au devenir du BAF de Patay et de la piscine d'Artenay.

9) Extension du cabinet médical

La présentation d'avant-projet relatif à la réhabilitation et à l'extension du cabinet médical s'est faite lors de la commission générale à la date du 21 septembre 2020. Les plans seront présentés en conseil lors du lancement de l'appel d'offres.

Les points suivants ont été abordés :

- Réattribuer des locaux pour les dentistes
- Prévoir une salle du personnel pour les internes
- 2 médecins sont proches de la retraite, comment attirer les nouveaux praticiens ?
- Il faut des maîtres de stage (le Docteur HUGUET l'est déjà)

Le coût du projet initial, portant sur l'extension est de 483 000,00€ HT. La réhabilitation de l'existant (installation de la climatisation) s'élève à 321 740,00€ ; soit un montant total de 804 740€ HT.

La commune de Chevilly a une longueur d'avance sur la construction et les médecins ont déjà des remplaçants lors de leurs congés.

A l'heure actuelle, la commune n'a pas de locaux pour les dentistes.

Il faut tout mettre en œuvre pour trouver des médecins salariés et / ou libéraux ; la désertification médicale arrivant également sur Orléans.

10) Demande de subvention

La préfecture nous informe d'un second appel à projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020. Le dossier doit être transmis complet au plus tard le 30 septembre.

Le dossier sur la vidéosurveillance peut être éligible. Cependant, le dossier n'est pas assez avancé. Celui-ci sera présenté pour l'année 2021.

11) Navette

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention : Monsieur GUDIN) :

- **fixe** à 1€ (un euro) le trajet de la navette.
- **fixe** à 10€ (dix euro) le carnet de 10 trajets de la navette.

12) Les amis du moulin de pierre

Les membres de la commission culture se sont réunis le 16 septembre 2020 en présence de 4 membres de l'association du Moulin de Pierre.

A l'ordre du jour, les travaux à réaliser sur le moulin. Le devis d'élève 7 632.00 € TTC.

Le moulin s'engage à participer à hauteur de 1 272.00 €

Par conséquent, le montant restant à la charge de la commune est de 6 360.00 €.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a des travaux à réaliser au moulin ; 6 360€ HT pourront être pris en charge par la commune et 1 272€ correspondant à la TVA par l'association.

L'association informe les élus que le nombre de visiteurs est en baisse.

La commune s'engage à les aider sur le plan de la communication (réseaux sociaux, bulletin...), et les élus de la commission culture pourront aider l'association afin de dynamiser les visites

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** de prendre en charge une partie des travaux réalisés au moulin pour un montant de 6 360€ (six mille trois-cent-soixante euros),
- **accepte** d'établir un titre de recettes au nom de l'association du Moulin pour un montant 1 272 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

13) Affaires diverses

a) Courrier du Département sur le giratoire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département donnant suite à la délibération en date du 6 juillet 2020 relatif aux conditions de réalisation de ce projet.

b) Courrier Préfecture du Loiret

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture du Loiret relatif à la création de carrés confessionnels musulmans dans les cimetières.

La commission cimetière sera réunie afin d'étudier la demande.

c) Arrêté port du masque devant les écoles

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un arrêté municipal instaurant le port du masque devant les écoles a été pris.

d) Arrêté CCBL

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté n°A2020_42 portant ouverture des gymnases pris par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

Un arrêté municipal instaurant les mêmes règles (port du masque, respect des distanciations physiques et respect des mesures barrières) sera pris pour le dojo et le gymnase rue d'Auvilliers.

e) Gens du voyage

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une rencontre est prévue avec la gendarmerie suite à l'installation de gens du voyage sur un terrain communal.

Les sanitaires publics près du Moulin seront ouverts.

f) Sac à déjections canines

Des distributeurs ont été commandés, une publicité sera insérée dans le bulletin municipal.

g) Convention avec l'ESAT pour le désherbage

Une convention avec l'ESAT a été signée afin que deux agents du château puissent désherber les voiries de la commune jusqu'à fin septembre.

h) Olivet jazz Band

M. le Maire a signé une convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour l'association Olivet Jazz Band, dans le but de pouvoir répéter.

i) Tests COVID

Madame HAUDEBOURG, infirmière d'État, va faire des tests COVID en salle des fêtes.

j) Bulletin municipal

Le nouvel exemplaire du bulletin municipal sera distribué début octobre.

k) TEREOS

Une visite de TEREOS est prévue le jeudi 22 octobre 2020 à 17h à l'attention des conseillers.
Au vu du taux d'absentéisme pour le 22 octobre, une autre date sera proposée par doodle soit le lundi 26 octobre soit le lundi 2 novembre 18 h 00 à 19 h 30.

l) Réunion SPEPAS / SAUR

Le SPEPAS a rencontré la SAUR suite à de nombreux problèmes sur le réseau de Chevilly et sur la commune d'Artenay
Problème de débordement au château d'eau (3 débordements en moins d'un an)
Explication de la SAUR : problème des télécoms pour la transmission de l'alerte. La solution serait de passer avec un seul titulaire avec une carte IP.
La SAUR doit proposer de pistes d'ici la mi-octobre.

m) Conseil Vie Sociale

Mme Charon donne lecture du compte rendu de conseil de vie sociale de l'ESAT d'Auvilliers.
Suite aux mesures prises pour le COVID, l'ESAT a subi une perte financière au vu de la baisse de ventes des fleurs.

n) Faire-part de naissance

Monsieur le Maire informe les conseillers de la parentalité d'un agent de la commune.

Tour de table :

• Mme CHARON :

Le CCAS a rouvert depuis le 8 septembre les mardis après-midi et les vendredis matin.

• Mme CHEVOLOT :

Très bonne rentrée scolaire, les parents sont satisfaits. Il y a une bonne dynamique.

Le 2nd bulletin municipal sera distribué dans le week-end du 3-4 octobre.

Envoyer un exemplaire du bulletin aux entreprises de la commune

La commune a adhéré au service de notification par téléphone « Panneapocket ».

- Mme MUGNER :

Voir pour organiser une action dans le cadre d' « Octobre rose »

- M GUYON :

Le projet de vidéoprotection suit son cours. Les élus prendront connaissance des différents systèmes de vidéoprotection installées sur les communes voisines (contact avec la commune de Voves).

Recrutement d'un agent au profil de garde champêtre en cours.

- Mme MATTIA-TALBOT

Le document d'entretien annuel est en cours de révision.

- M DREUX :

En 15 jours d'exposition à la Prison d'étape, 450 visiteurs se sont déplacés dont les écoles ; le bilan est positif.

Malgré la situation sanitaire, il y a eu une bonne fréquentation du musée pendant les journées du Patrimoine.

- M DAUDIN :

Les travaux dans les vestiaires du foot se terminent bientôt.

La commune va entretenir la façade.

Musée : réfection en cours de l'éclairage (leds) et montage de 19 étagères

Un devis a été demandé au couvreur pour quelques travaux sur les bâtiments communaux :

- Local Jeunes : faire reboucher les cheminées
- Réfection de la toiture du 61 rue de la croix blanche

Ancienne Poste : les volets ont été remplacés

École maternelle : prévoir la mise en place d'un banc et d'une poubelle

Refaire la ligne jaune devant la Prison afin d'interdire le stationnement

Le marché des produits d'entretien va être relancé

Etablir des fiches de stocks pour les fournitures de bureau

- Mme CLEMENT :

Le 4^{ème} festival des orgues se déroulera du 10 au 25 octobre avec un concert en l'église Saint Victor le 25 octobre à 16h.

Cinémobile : les nouveaux camions seront adaptés aux handicaps sonore et visuel.

- M LE METTE :

Remplir régulièrement le distributeur de sacs à déjections canines.

- M GUDIN :

Modifier les comptes rendus lors des demandes de modification par les élus.

Les prochains comptes rendus seront envoyés aux élus, de façon dématérialisée, afin qu'ils puissent les valider avant l'affichage.

- Mme ALBRECHT :

Remerciements pour l'ouverture de la prison, de la piscine et de l'ALSH au mois d'aout.

École maternelle : voir pour mettre de l'enrobé ou calcaire stabilisé sur le trottoir rue de la Piscine menant à l'école maternelle car il est très difficile de circuler avec une poussette sur le calcaire.

L'allumage du spot de l'église est faible

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.